

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **mardi 21 mars 2023** à compter de **16 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire
Madame Johanne Therrien, conseillère
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller
Madame Sarah Bellavance, conseillère
Madame Dominique Blanchette, conseillère
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Maître Katherine Beaudoin, directrice générale

Est absent :

Monsieur Marc-Olivier Racette, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. DÉPÔT D'UNE SOUMISSION POUR L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR POUR LE DÉPARTEMENT DE LA VOIRIE
3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJET À L'ORDRE DU JOUR
4. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-03-1343

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE la présente séance extraordinaire a été convoquée conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-03-1344

DÉPÔT D'UNE SOUMISSION POUR L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR POUR LE DÉPARTEMENT DE LA VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite acquérir un tracteur pour la voirie municipale ;

CONSIDÉRANT QUE le comité voirie a visité plusieurs concessionnaires et a comparé différents modèles en fonction des besoins du département de la voirie ;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée pour un modèle de marque Massey Ferguson ;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a aussi été demandée pour les équipements à installer sur le tracteur ;

CONSIDÉRANT QUE le montant total incluant les taxes de ces deux soumissions est en-dessous du seuil d'appel d'offres public déterminé par le gouvernement, qui est de 121 200 \$ en date de l'adoption de la présente résolution ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska permet de conclure des contrats de gré à gré lorsque le montant total du contrat est en-dessous du seuil d'appel d'offres public ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite octroyer le contrat d'acquisition d'un tracteur et ses équipements de gré à gré à l'entreprise SA Service agricole des Bois-Francis ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil autorise l'achat du tracteur Massey Ferguson MF2860MHL au montant de **77 587 \$**, taxes en sus.

QUE le conseil autorise l'achat des équipements (lame, souffleur à neige, grappe extensible et niveleur) pour un montant de **24 310 \$**, taxes en sus.

QUE le conseil affecte le surplus non affecté afin d'acquitter ces dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJET À L'ORDRE DU JOUR

Aucun citoyen et aucune question.

2023-03-1345 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 16 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Michel Larochelle,
Maire**

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale &
Greffière-trésorière**

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.